

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020-2021

Présenté par le bureau à l'AD statutaire du 29 juin 2021

**Cartel intersyndical du personnel de l'État
et du secteur subventionné**

14, blvd Georges-Favon • 1204 Genève • info@cartel-ge.ch • www.cartel-ge.ch

Bureau : bureau@cartel-ge.ch

Présidence : Olivier Baud (SPG – élu à la présidence le 3 novembre 2020)

Trésorier : Gabriel Thullen

Membres : Françoise Weber (SIT)

Vincent Bircher (SSP – élu au bureau le 3 novembre 2020)

Secrétaire administratif : • cartel.jrhulmann@gmail.com

Jean-René Hulmann



Le mot du bureau

L'activité du Cartel ne faiblit pas, au contraire. La fonction publique reste la cible régulière de la majorité de droite au parlement et les attaques contre le secteur public et subventionné ne connaissent pas vraiment de répit. Dans ce contexte de remise en question permanente des services publics et des prestations auxquelles la population a droit, la résistance continue à s'organiser et à s'articuler avec le dialogue social.

Le recours aux actions de lutte nécessaires couplé, le cas échéant, à une recherche de solutions et d'équilibre, afin de préserver le personnel et les moyens, reste un exercice délicat. Ainsi, la concertation requière un engagement soutenu de la part des délégué.es, et il convient ici de remercier d'emblée toutes celles et tous ceux qui consacrent une partie de leur temps à œuvrer afin de préserver les moyens indispensables aux services publics et subventionnés, propres à garantir à la fois les conditions de travail du personnel et les prestations à la population.

Parmi les enjeux et dossiers principaux, il y a celui d'un nouveau système d'évaluation des fonctions et de rémunération, intitulé G'Evolve, qui fait suite à l'abandon du projet SCORE. Le Cartel a pu faire valoir les principes qu'il entend défendre, dont celui de la transparence de tout ce qui a trait aux mécanismes salariaux. L'assurance perte de gain, la répartition des cotisations employé.es-employeurs des caisses de prévoyance, la défense du statut du personnel (LPAC et RPAC), les mesures d'économie, etc. représentent également des points pour lesquels les rapports de force doivent se montrer à la hauteur.

Beaucoup de dossiers d'importance sont empoignés par le Conseil d'Etat (CE) et prétendre tout mener de front n'est pas crédible aux yeux du Cartel, qui a donc écrit à la délégation du CE aux ressources humaines pour lui signifier son désaccord quant à cette frénésie et lui demander d'établir un calendrier réaliste, négocié, dégageant des priorités communes.

Le débat sur le budget 2021 a amené son lot de déconvenues mais aussi montré l'absolue nécessité de mobiliser le personnel contre les iniquités toujours bien présentes concoctées sur le dos du personnel.

Le présent rapport d'activité fait état de ces constats et enjeux.

Il sera certes difficile de faire basculer le rapport de force avant les élections cantonales qui auront lieu en 2023. Toutefois, la bataille sur le budget 2022 débute, et les affronts actuels et futurs destinés à faire baisser les dépenses de l'Etat, au mépris des besoins, doivent être combattus avec énergie. Le Cartel s'y emploiera, comme il soutiendra activement les initiatives en faveur de l'emploi et celles fiscales, visant à mieux répartir les richesses et susceptibles de représenter des entrées non négligeables dans les caisses de l'Etat.



**Budget 2021 de l'Etat de Genève :
Une forte mobilisation syndicale malgré les mesures Covid-19
Le Cartel sort renforcé de cette crise**

Le 8 juillet 2020, le Conseil d'Etat annonce au Cartel qu'il prépare un budget qui prévoit de sévères mesures d'économie sur le dos de la fonction publique ceci afin d'atténuer un déficit budgétaire important suite à l'acceptation de RFFA par le peuple et les mesures prises dans le cadre de la pandémie Covid-19.



Début septembre le Conseil d'Etat confirme au Cartel son intention d'équilibrer son budget à l'horizon 2021 sur le dos du personnel de l'Etat. Il annonce ainsi vouloir réduire les salaires de près de 50'000 personnes de 1.92% pendant 4 ans.

Le 4 septembre, le Cartel réagit par un communiqué de presse et une annonce à l'ensemble du personnel. A la sortie de la première vague Covid-19, le 3e plus riche canton suisse voudrait remercier son personnel par des baisses salariales totalement inacceptables. Le Cartel demande au Conseil d'Etat de revoir sa copie.

Le 14 septembre 2020, le bureau du Cartel rencontre les partis de gauche du Grand Conseil et les syndicats afin de les sensibiliser aux problèmes soulevés par le budget 2021 du Conseil d'Etat. Une coalition se dessine pour dénoncer les attaques du Conseil d'Etat contre les salaires de la fonction publique et un large front « anti-budget d'austérité » public-privé est créé.

Le 17 septembre le Conseil d'Etat présente son budget 2021 qui confirme les craintes exprimées par le Cartel. Baisse unilatérale de 1% de tous les salaires de la fonction publique, gel des annuités, non-indexation des salaires au coût de la vie. De surcroît, le Conseil d'Etat prévoit de revoir les parts employé.es-employeur des taux de cotisation des caisses de prévoyance publiques. Une baisse supplémentaire des salaires et une menace sur la capitalisation de la CPEG à moyen terme.

Le comité unitaire « Touche pas à mes services publics » issu des grèves de 2015 (contre l'augmentation du temps de travail) est reconstitué et appelle à une mobilisation large et unitaire contre cette offensive brutale visant à faire payer au personnel la crise sanitaire et les cadeaux fiscaux. Dès ce 17 septembre une première action de protestation « contre les baisses de salaire », réunissant près de 300 personnes, se déroule aux canons, devant l'Hôtel de Ville.

Le 29 septembre, une Assemblée des délégué.es du Cartel forte de près de 70 personnes se réunit pour formaliser les moyens de lutte à mettre en œuvre. Etant donné les mesures Covid en vigueur, il ne sera pas simple de mobiliser et de se réunir mais l'assemblée est déterminée et lance d'ores et déjà des appels à la grève. Les organisations membres du Cartel dénoncent un Conseil d'Etat qui remercie les personnels mobilisés face au Covid-19 dans les secteurs de la santé, du social, de la police, de l'enseignement, du nettoyage etc. par des baisses de rémunération importantes.

Le 6 octobre une Assemblée du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné réunissant plus de 500 personnes dans un Palladium comble confirme un débrayage et une manifestation pour le 15 octobre. De nombreux témoignages d'un personnel désarçonné et désorienté appellent à une large mobilisation. Les mesures de baisse des salaires de la fonction publique sont une véritable déclaration de guerre. Le canton de Genève est le seul canton suisse à mettre en œuvre de telles mesures envers son personnel. La fonction publique ne veut pas se laisser faire. En additionnant toutes ces mesures prévues, les baisses de salaires cumulées pourraient aller de 6.34% à 9.84% selon des calculs réalisés par le SIT et le SSP. Ces calculs personnalisés sont mis à la disposition du personnel via un site internet.



Manifestation et grève d'une demi-journée le 15 octobre 2020. La manifestation bénéficie de l'appui du comité « Touche pas à mes services publics ». Près de 6000 personnes se réunissent sur la place Neuve pour se rendre en cortège par les rues basses jusqu'à la Promenade St-Antoine où une résolution qui demande le retrait des deux PL contestés (moins 1% et annuité 2021) est votée à l'unanimité. Devant le refus du Conseil d'Etat de retirer ces deux PL, une journée de grève et de mobilisation est également confirmée par l'Assemblée pour le 29 octobre 2020.



bénéficie de l'appui du comité « Touche pas à mes services publics ». Près de 6000 personnes se réunissent sur la place Neuve pour se rendre en cortège par les rues basses jusqu'à la Promenade St-Antoine où une résolution qui demande le retrait des deux PL contestés (moins 1% et annuité 2021) est votée à l'unanimité. Devant le refus du Conseil d'Etat de retirer ces deux PL, une journée de grève et de mobilisation est également confirmée par l'Assemblée pour le 29 octobre 2020.

Manifestation et grève d'une journée le 29 octobre 2020. Suite aux restrictions imposées par la pandémie Covid-19, le Cartel doit renoncer à l'organisation des Assemblées sectorielles prévues. C'est à nouveau près de 6000 personnes qui se réunissent sur la Place Neuve pour se rendre, via le pont du Mt-Blanc, jusqu'à la Place des Nations. Les revendications restent les mêmes : retrait des deux PL contestés.



Malgré ces deux grèves dûment préavisées, les réactions du Conseil d'Etat sont nulles et c'est seulement le 2 novembre que la conseillère d'Etat Mme Fontanet invite le Cartel pour une 1^{ère} séance de négociation.

Le 3 novembre, une nouvelle assemblée des délégué.es se félicite du beau succès des deux manifestations des 15 et 29 octobre et dénonce le coup de force du Conseil d'Etat. Mais ce dernier campe sur ses positions. Lors d'une 2^{ème} rencontre, Mme Fontanet ne fait aucune proposition susceptible de débloquent la situation. L'AD décide donc du dépôt d'un nouveau préavis de grève pour le 18 novembre, reconductible en cas de nécessité. Outre le retrait des deux PL attaqués, le Cartel demande des garanties pour la confirmation des nouveaux postes prévus au budget 2021, postes par ailleurs indispensables

pour soulager de nombreux services sous l'eau. C'est à nouveau à l'unanimité que l'AD vote le dépôt d'un nouveau préavis de grève pour le 18 novembre, reconductible.

Le 12 novembre, le Conseil d'Etat annonce enfin le retrait du PL (moins 1%) même si cette baisse unilatérale des salaires était mort-née car pratiquement aucun parti du Grand Conseil n'allait la soutenir. Un beau gâchis provoqué par un Conseil d'Etat à la dérive. De plus et sans annoncer aucune proposition complémentaire, la conseillère d'Etat, Nathalie Fontanet, menace de rompre les discussions en cours si le Cartel ne retire pas le préavis de grève annoncé pour le 18 novembre. Le Cartel répond que le préavis de grève ne peut être levé que par l'AD convoquée pour le 17 novembre et sur la base de la présentation d'un accord passé avec le Conseil d'Etat. Le Cartel n'entre pas en matière sur le chantage de Mme Fontanet.

Juste avant la tenue de l'AD du 17 novembre, le Conseil d'Etat et les partis gouvernementaux annoncent, suite à des négociations « secrètes », avoir trouvé un accord, sur le dos de la fonction publique, qui sacrifie le versement de l'annuité 2021 au profit de la confirmation des 357 nouveaux postes prévus au budget 2021.

Malgré une situation sanitaire qui se dégrade et une fatigue accrue du personnel, l'AD confirme la grève du 18 novembre ainsi que le dépôt d'un préavis pour le 3 décembre. Elle déplore le marchandage inique qu'a représenté l'accord passé entre les partis gouvernementaux et le Conseil d'Etat sur le dos de la fonction publique et confirme son rejet catégorique de l'utilisation, années après années, des charges de personnel au prétexte d'une nécessité budgétaire. L'AD approuve également un mandat donné aux instances du Cartel pour explorer avec d'autres partenaires le lancement d'une initiative visant à augmenter les moyens de l'Etat par le prélèvement d'un impôt de solidarité « crise Covid ».

Mobilisation du 18 novembre. L'annonce, la veille, de l'accord interpartis a coupé l'élan du personnel et beaucoup ont considéré que l'affaire était pliée. Malgré cela près de 600 personnes se sont retrouvées au parc des Bastions, devant un mur des réformateurs décorés de multiples banderoles qui avait fière allure.



Une AD, qui se tient le 30 novembre 2020, confirme un appel à une grève limitée dans le temps et à un rassemblement pour le 3 décembre. Même si on peut penser que pour le budget, la messe est dite, le Cartel veut montrer au Conseil d'Etat et au Grand Conseil sa détermination à s'opposer à une politique budgétaire ciblée sur le personnel.

Le 3 décembre, le Cartel doit renoncer à un défilé, interdit pour des raisons sanitaires, pour se contenter d'un rassemblement qui réunit près de 400 personnes dans le parc des Chaumettes devant les HUG. Le rassemblement se conclut par plusieurs salves d'applaudissement pour remercier tout particulièrement le personnel soignant qui s'est engagé sans compter durant la pandémie.

Le bureau du Cartel tire un bilan globalement positif de ces manifestations et mobilisations. Le contexte sanitaire de l'automne 2020 n'a pas rendu les choses faciles. Impossible, par exemple, d'organiser de vraies assemblées du personnel après celle du 6 octobre 2020. Une certaine fatigue à aligner les journées de grève a été ressentie par le personnel. Le Cartel s'est bagarré, sans gagner sur toute la ligne, mais doit être fier de ces fortes mobilisations qui assurément laisseront des traces. On ne peut savoir ce qu'on aurait perdu sans ces fortes mobilisations. Le Cartel a réussi à s'attirer le soutien de la population pour des services publics de qualité.

Le Cartel a écrit au PS et aux Verts pour déplorer le revirement de leurs partis lors de l'emballage final. En effet, alors que ces deux formations ont été au côté du Cartel lors des grandes manifestations des 15 et 29 octobre 2020, elles ont participé aux négociations « secrètes » qui ont abouti à un accord fait sur le dos de la fonction publique.

Résumé des manifestations et grèves contre le budget 2021

Date	Lieu	Nbre de grévistes	Durée de la grève	Nombre de manifestant.es
17.09.2020	Hôtel-de-Ville	---	---	300
15.10.2020	Promenade St-Antoine	2418	½ journée	6000
29.10.2020	Place des Nations	2945	1 journée	6000
18.11.2020	Parc des Bastions Mûr des réformateurs	1044	½ journée	600
3.12.2020	Parc des Chaumettes	1292	2 heures	400

Le Cartel a également soutenu et pris part au rassemblement sur la plaine de Plainpalais le samedi 19 décembre 2020, organisé par 40 associations de la société civile « pour une sortie de crise solidaire et par le haut ».

Multiples attaques contre les caisses de prévoyance de la fonction publique

Lors de la présentation du budget 2021 de l'Etat, le Conseil d'Etat a également exposé un projet, inclus dans le plan financier quadriennal (PFQ), de faire passer la répartition des cotisations employé.es-employeurs des caisses de prévoyance de l'Etat (CPEG, police et TPG) de, actuellement 1/3 - 2/3, à 42%-58% dès 2022. Le Cartel a, suite à cette annonce, organisée, le 19 janvier 2021, une soirée d'information pour sensibiliser les représentant.es des associations membres du Cartel aux enjeux d'une telle modification législative. L'économie pour l'Etat, et donc la perte pour le personnel de la fonction publique, s'élèverait à près de 80 millions de CHF annuellement.

Suite à cette 1e annonce, le Conseil d'Etat ouvre, en janvier 2021, une « négociation » (si on peut l'appeler ainsi) sur ce projet de révision des caisses de prévoyance étatiques.

Le projet est présenté par Mme Fontanet aux différents partenaires sociaux, le 1er février 2021 lors d'une séance unique de concertation. Devant le rejet unanime des per-

sonnes présentes qui considèrent ce projet comme une attaque frontale contre la fonction publique, Mme Fontanet conclut la séance en annonçant que ce sera, au final, au Conseil d'Etat de prendre position sur cet objet.

Suite à cette présentation, le Cartel prépare et diffuse le 22 février 2021 une infolettre adressée à tout le personnel de l'Etat. Le Conseil d'Etat conteste le droit à diffuser une telle information au personnel !!! La convocation d'une AD est envisagée pour le 2 mars 2021 au cas où le projet est déposé au Grand Conseil par le Conseil d'Etat.

L'ASLOCA et le Cartel organisent une rencontre le 25 février avec les partis politiques de gauche et le MCG pour faire le point sur les projets en cours liés aux réformes des caisses de prévoyance de l'Etat.

Le 15 avril, Mme Fontanet présente un projet remanié aux organisations syndicales. Celui-ci prévoit une mise en œuvre échelonnée de la modification de répartition pour le personnel en place alors que les personnes nouvellement engagées seraient immédiatement soumises au régime d'une répartition des cotisations 42% employé.es – 58% employeur. Le Cartel formule, à nouveau, sa ferme opposition à ce projet qui au final n'apporte aucune amélioration.

A ce jour, le Cartel reste sans nouvelles du Conseil d'Etat concernant ce projet de nouvelle répartition des cotisations mais son abandon n'a nullement été annoncé et le Cartel doit se préparer à une nouvelle bataille au cas où le Conseil d'Etat, même dans sa nouvelle composition, déposerait ce projet de loi.

A côté de ce projet de réforme aux conséquences importantes pour le personnel, le Cartel doit également se préparer à contester deux autres projets déposés conjointement devant le Grand-Conseil par les partis PLR et PDC :

- PL 11548 : amener progressivement (4 années) les contributions employé.es-employeurs à une répartition 50%-50% ;
- PL 12704 (PLR-PDC) : création d'une nouvelle caisse en primauté de cotisations pour les personnes nouvellement engagées avec une répartition des cotisations 45% pour le personnel et 55% pour l'employeur.

Composition du comité de la CPEG : Suite à un recours déposé et gagné par le SSP contre la LCPEG, la composition de la délégation « employé.es » au sein du comité doit être revue. Au lieu de ne s'occuper que de la composition de la délégation employé.es, comme demandé par le tribunal, le CE a proposé de baisser le nombre des membres du comité à 16, 14 ou même 12 membres. Le Cartel a contesté cette proposition lors d'une consultation en novembre et a défendu ce point de vue en commission des finances. Un amendement majoritaire d'EàG a repris la proposition du Cartel et le maintien d'un comité à 20 membres plus deux postes d'observation pour les personnes à la retraite devrait être voté début juillet 2021 par le Grand Conseil.

APG (Assurance perte de gain)

Dès le 1er septembre 2020, le Conseil d'Etat annonce, suite à une recommandation de la Cour des comptes, un projet de réforme de l'APG.

Le Conseil d'Etat organise trois séances de travail pour discuter d'un projet d'appel d'offre qui conduirait à une privatisation de l'assurance perte de gain et donc à l'abandon du système d'autoassurance actuel. Le projet prévoit certes quelques améliorations,

demandées depuis longtemps par le Cartel en particulier pour la couverture maladie/accident du personnel lors de sa première année d'engagement ou engagé temporairement, mais craint que le passage à une assurance privée impose les décisions prises par des médecins-conseils mandatés par les assurances privés pour défendre leurs intérêts au détriment de ceux des personnes accidentées ou malades.

Me Dandrès a, par ailleurs, déposé un projet de loi au Grand Conseil pour maintenir le système de l'autoassurance tout en y intégrant des améliorations. Le Cartel a fait part de sa préférence pour le système de l'autoassurance tout en maintenant le dialogue avec l'Office du personnel.

Statut de personnel de l'Etat – avant-projet de réforme de la LPAC

En septembre 2020, le Conseil d'Etat a présenté une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines « travailler autrement ». Objectifs : accroître le rôle des « manager » (sic) pour diriger le personnel. Assouplissement des conditions de licenciement du personnel. Le Conseil d'Etat annonce vouloir revoir de fond en comble cette loi. Quatre séances techniques sur ce projet sont organisées en avril et en mai 2021.

Le Cartel organise le 16 juin 2021, une demi-journée syndicale afin de préparer la prise de position du Cartel sur ce nouvel avant-projet de loi.

La position du Cartel peut être résumée ainsi : ferme opposition à cet avant-projet de loi, car celle-ci représente essentiellement la vision de l'employeur (faciliter les licenciements, augmenter l'agilité et la flexibilité du personnel) sans considérer l'intérêt collectif d'un employeur public et sans prendre en compte le point-de-vue et les réalités du personnel. Le Cartel invite donc le Conseil d'Etat à reconsidérer son avant-projet pour mieux intégrer et prendre en compte le point de vue de son personnel et de sa représentation syndicale. Le Cartel a en outre confirmé sa disponibilité à entamer un dialogue constructif pour aboutir à un projet de loi satisfaisant pour les deux parties.

Modifications RPAC

En juin 2020, le Conseil d'Etat a proposé une modification du RPAC (Règlement d'application de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et établissements médicaux et du règlement fixant le statut des membres du corps enseignant primaire, secondaire et tertiaire).

Cette proposition de modification de portée limitée était censée adapter ce règlement aux nouvelles situations de parentalité et de couple pour l'octroi de congés spéciaux ainsi qu'au nouveau cadre légal fédéral concernant un droit aux congés pour les proches aidant.es. Par cette proposition l'OPE répond également enfin à une demande récurrente du Cartel et des syndicats pour l'octroi du congé de maternité dès la 1^e année d'engagement mais en procédant à un toilettage teinté de mesquineries.

Les négociations ont duré, entre la commission paritaire et la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, près d'une année pour aboutir au final au refus de toutes les propositions du Cartel. Le Conseil d'Etat a, au contraire, profité de cette mise à jour pour péjorer la situation du personnel sur nombre de points (réduction du délai pour la prise des vacances de l'année précédente, mise en place d'une usine à gaz pour le calcul des vacances et des congés du personnel à temps partiel, introduction d'une notion arbitraire d'une vie en commun de plus de 5 ans pour les couples non-mariés). Le Conseil d'Etat a également refusé la demande du Cartel de profiter de la prise en

charge, suite à une votation fédérale, du congé de parental de 10 jours par une assurance sociale pour le faire passer de 10 (situation actuelle dans l'administration) à 20 jours. Mme Fontanet s'est réfugiée derrière une négociation globale à mener pour laisser entrevoir quelques ouvertures sur ce point, ouverture qui de son point de vue devrait donc être compensée par des sacrifices à accepter dans d'autres domaines.

Cette petite réforme est emblématique de l'attitude du Conseil d'Etat envers son personnel ces dernières années. Le Conseil d'Etat n'est plus disposé à octroyer aucune avancée sociale à son personnel mais se concentre au contraire sur une péjoration systématique des conditions d'engagement.

G'Évolue (ex SCORE)

Après le retrait du projet SCORE en février 2020, la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines a présenté aux organisations syndicales, en mars 2021, sa feuille de route pour le nouveau système d'évaluation et de rémunération du personnel intitulé G'Évolue.

Le Cartel a présenté à la délégation le 15 mai, comme demandé par le Conseil d'Etat, les 10 éléments-clé qui, selon lui, devront guider le développement de ce projet. Tous les partenaires devaient en faire de même. Le Cartel a organisé, en avril, une séance avec les concepteurs du projet ABAKABA afin de se faire une idée sur la méthode que le Conseil d'Etat aimerait retenir pour gérer le nouveau système d'évaluation et de rémunération du personnel.

Deux séances se sont déroulées en mai et juin pour discuter et confronter les éléments-clés proposés par les différentes parties.

En marge du projet G'Évolue et face à l'urgence d'ajuster les salaires des domaines de la santé et du social, le SIT et le SSP, soutenus par le Cartel, ont tenu, le 30 septembre 2020, une conférence de presse pour annoncer le dépôt d'une pétition demandant une revalorisation des salaires pour les métiers des soins et de l'entretien. Cette revalorisation était prévue au sein du projet SCORE mais n'a reçu, à ce jour, aucune réponse du Conseil d'Etat et des HUG.

Lettre du 14 juin au Conseil d'Etat : suite aux interventions de plusieurs organisations membres du Cartel qui dénoncent la simultanéité et l'importance de plusieurs projets qui vont tous dans le sens d'un affaiblissement des conditions générales d'engagement du personnel de la fonction publique (LPAC, caisses de prévoyance, APG, G'Évolue etc.), le Cartel écrit au Conseil d'Etat pour dénoncer ces attaques et de demander une remise à jour du calendrier.

Rencontres avec Mme Fontanet : recherche de mesures d'économie

Mme Fontanet a invité, au début de l'année 2021 et suite aux grèves de l'automne 2020, le Cartel pour 4 séances consacrées à la recherche d'économies au sein de l'Etat.

Le Cartel, tout en affichant son scepticisme face à tel exercice, a fait quelques propositions pour confirmer la nécessité de nouvelles recettes, dénoncer la multiplication des hiérarchies et d'un management très contrôlant, et rejeter catégoriquement toutes les mesures attaquant le statut du personnel.

L'exercice a finalement été suspendu par Mme Fontanet après 3 séances déjà !!!

Télétravail

En décembre 2020, l'Etat a présenté un document de synthèse sur le télétravail et les expériences engrangées durant les périodes de semi-confinement. Le Cartel a été consulté durant l'enquête et a pu faire part de ses remarques. Suite à la présentation de l'étude, plusieurs organisations membres du Cartel ont demandé qu'on aborde la question des indemnités auxquelles le personnel devrait avoir droit pour les frais liés au télétravail. Les organisations d'enseignant.es ont de plus regretté que leur situation particulière n'ait pas été abordée dans cette étude. Le règlement concernant le télétravail devra être ajusté pour renforcer les droits et règles du télétravail et le Cartel attend une consultation sur ce sujet.

Grève pour l'Avenir (climat) et grève féministe

Grève pour l'Avenir du 21 mai 2021 : le bureau a, à la demande du comité, préparé un cahier de revendications « climat » qu'il a envoyé au Conseil d'Etat accompagné d'un préavis de grève pour cette même date.

Le Conseil d'Etat a, dans sa réponse, dénié au Cartel le droit de recourir à la grève en la jugeant « regrettable et disproportionnée ». Le Cartel a regretté cette prise de position, ce d'autant plus que sa demande comprenait des éléments concernant les relations de travail employé.es-employeur (aménagement et réduction du temps de travail, directives spécifiques concernant des formes d'organisation du travail en cas de canicules etc.), éléments auxquels le Conseil d'Etat n'a simplement pas répondu.

Pour le 14 juin, le Cartel s'est donc contenté d'un appel au personnel à participer aux nombreuses actions mises sur pied par le collectif genevois de la grève féministe qui ont rencontré un beau succès.



Auditions du Cartel (par des diverses commissions du Grand Conseil)

28 octobre 2020 : Audition par la commission des finances sur les deux PL touchant à la rémunération du personnel (moins 1% et suppression de l'annuité).

22 janvier 2021 : Audition par la commission ad hoc du personnel sur un projet de loi de l'UDC pour augmenter le temps de travail de 40 à 42 h.

Mars 2021 : Audition par la commission ad hoc du personnel sur la pétition 2010 déposé en juin 2017 (!) et munie de 6467 signatures. La 1^{ère} invite ayant trouvé une solution avec le vote de la loi 12228, il s'est agi pour le Cartel de défendre la 2^{ème} invite « refuser la mesure de principe de l'augmentation de l'âge-pivot » et tout particulièrement de dénoncer le passage du droit à la retraite à 65 ans pour les femmes affiliées à la CPEG. Le Cartel a demandé que la pétition soit renvoyée au Conseil d'Etat qui lui seul peut modifier l'âge-pivot moyennant une capitalisation complémentaire de la caisse.

Mai 2021 : Le Cartel a été auditionné sur le PL 12789 (PLR) « pour le versement d'annuités qui tiennent compte de la santé budgétaire de l'Etat et de la situation économique du canton ». Le Cartel a naturellement défendu le rejet de ce PL qui serait une remise en cause fondamentale des mécanismes salariaux de la fonction publique. Cette même commission a également traité de la proposition de motion du PLR M 2445 « mobilité du personnel au sein de l'administration ». Moyennant l'acceptation d'amendements du

PS demandant que des moyens supplémentaires soient octroyés pour la mise en œuvre de cette motion, le Cartel pourrait se pencher sur cette question.

19 mai 2021 : Audition du Cartel sur la modification de la composition du comité de la CPEG (voir point ci-dessus « Attaques contre les caisses de prévoyance de la fonction publique »).

7 juin 2021 : Audition du Cartel par la commission de gestion du Grand Conseil. L'audition a porté principalement sur l'organe de gestion des conflits au sein de l'Etat (Groupe de confiance). Le Cartel a mis en exergue la lenteur avec laquelle le groupe de confiance gère les cas les dysfonctionnements qui aboutissent la plupart du temps au déplacement des personnes plaignantes et au blanchiment des cadres.

Divers

Elections complémentaire au Conseil d'Etat du 28 mars 2021 : le comité du Cartel a transmis aux quatre personnes candidates au 2e tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat un questionnaire muni de deux questions fermées (réforme des caisses de prévoyance de l'Etat et paiement régulier de l'annuité conformément à la législation) ainsi qu'une question ouverte. Les réponses reçues de trois candidat.es ont été transmises aux associations membres du Cartel pour diffusion auprès de leurs membres. On peut relever que la candidate finalement élue, Fabienne Fischer, a répondu aux questions dans un sens favorable au Cartel.

1er mai 2021 : Le Cartel a participé, sous la pluie, au cortège du 1er mai où il a étrenné sa nouvelle banderole « défendons ensemble les services publics ».

Initiative 1000 emplois : La Cartel a confirmé son engagement à intégrer le comité unitaire pour l'initiative 1000 emplois et s'est engagé à récolter 700 signatures (hors engagement du SIT et du SSP qui ont leur quota respectif). A ce jour, le Cartel a récolté moins de 200 signatures. Un effort est donc encore à fournir par les organisations membres du Cartel avant le dépôt de cette initiative le 31 juillet 2021. Cette initiative permettrait de belles avancées pour la fonction publique puisqu'elle prévoit une augmentation du personnel au sein des services de l'Etat en sous-effectif ou/et particulièrement touchés par la crise que nous traversons ainsi qu'une réduction du temps de travail de 41 à 32 heures hebdomadaires

INITIATIVE
1000
EMPLOIS

Prise de position du comité « *Aucune tolérance à l'égard des violences sexistes dans le mouvement syndical* » : Le 22 juin 2021, le comité Cartel a adopté une prise de position afin de confirmer sa tolérance zéro à l'égard des violences sexistes et son soutien sans réserve à la poursuite de la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Interne

Demande d'admission au Cartel : Le Cartel a reçu, le 16 juin 2020, une demande du syndicat « Avenir Syndical » créé le 9 mai 2020. Le bureau du Cartel a proposé au comité de ne pas entrer en matière sur cette demande, étant donné qu'elle ne respecte pas l'article 3. al 1 (admission) des statuts du Cartel qui stipule que toute organisation candidate doit au moins avoir 3 ans d'existence sans entrer en matière sur d'autres conditions éventuelles. Le comité a majoritairement approuvé cette proposition.

Composition du bureau : Dès octobre 2020, Olivier Baud (SPG) a assumé la présidence du Cartel et a ainsi pu bénéficier, à partir de janvier 2021, de la décharge de 30% octroyée par le Conseil d'Etat. Vincent Bircher (SSP) a rejoint le bureau en octobre 2020. Cette nouvelle composition du bureau a été entérinée par l'Assemblée des délégués du Cartel du 3 novembre 2020. Pierre-Alain Dufey (UPCP) a quitté le bureau en septembre pour des raisons professionnelles.

Changement d'adresse postale : Suite à l'abandon de la case postale par la SPG, la nouvelle adresse postale du Cartel est, dès mai 2021, la suivante : Cartel intersyndical, boulevard Georges-Favon 14, 1204 Genève.

Info-lettres en 2020-2021 : Le Cartel a, sur l'ensemble de l'année 2020-2021, envoyé pas moins de 16 info-lettres à l'ensemble du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné dont 12 ont été consacrées aux grèves et manifestations de l'automne 2020 concernant le budget 2021 de l'Etat de Genève.

Participation du Cartel aux groupes de travail et commissions

COSST : L'activité de la « commission santé sécurité au travail » a été, comme beaucoup d'autres, bousculée par le COVID-19 qui a été au centre des préoccupations de nos différentes séances. Il s'est en effet agi de discuter et d'adapter des mesures internes au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie. Une nouveauté : une vaccination contre la grippe sur différents lieux. La protection des femmes enceintes a été évoquée mais reste insuffisante et devra donc à nouveau être traitée.

Commission paritaire du statut B 5 05.01 : Les revendications féministes issues de la grève du 14 juin 2019 ont été traitées au sein de la commission paritaire avec participation d'une représentante du Bureau du Cartel pour le suivi transversal au sujet de ces revendications notamment dans un groupe de travail séparé auquel le Cartel a participé. Une partie des revendications de ce groupe de travail a été intégrée à un plan, peu ambitieux, du Conseil d'Etat préparé le Bureau de l'égalité. Le Cartel a aussi obtenu, face à l'absence de décharge suffisante et à la faible reconnaissance des droits syndicaux, une modification du RPAC et de l'article 16 du RTrait, permettant l'introduction d'une décharge syndicale correspondant aux droits notifiés dans des arrêtés antérieurs.

9NOV et 1^{er} MAI : Le Cartel est représenté dans ces comités chargés de la commémoration du 9 novembre et de l'organisation de la journée de revendications du 1^{er} mai.

Organisations membres

AGEEP

Association genevoise des employé-e-s des écoles professionnelles • 38, avenue Louis-Bertrand • 1213 Petit-Lancy • ageep@infomaniak.ch • www.ageep.ch

FAMCO

Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation (Genève) • 14, bd Georges-Favon • 1204 Genève • info@famco-ge.ch • www.famco-ge.ch

FAPCEGM-HEM

Fédération des associations du personnel enseignant, administratif et technique de la confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre, rythmique Jaques-Dalcroze et de la haute école de musique • bureau@fapcegm-hem.org • www.fapcegm.org

SEV-TPG

Syndicat du personnel des transports • Terreaux-du-Temple 6 • 1201 Genève • secretariat@sevtpg.org • www.sevtpg.org

SIT

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs • 16, rue des Chaudronniers • case postale 3287 • 1211 Genève 3 • sit@sit-syndicat.ch • www.sit-syndicat.ch

SPG

Société pédagogique genevoise • 14, bd Georges-Favon • 1204 Genève • spg@spg-syndicat.ch • www.spg-syndicat.ch

SPJ

Syndicat de la police judiciaire • info@spj-geneve.ch • www.spj-geneve.ch

SSP

Syndicat des services publics • 6, rue des Terreaux du Temples • 1201 Genève • secretariat@sspge.ch • www.sspge.ch

UFAC

Union des fonctionnaires de l'administration cantonale • www.ufac-ge.ch

UNION

UNION du corps enseignant secondaire genevois • 6, rue Tour-de-Boël • 1204 Genève • secretariat@union-ge.ch • www.union-ge.ch

UPCP

Union du Personnel du Corps de Police • Route des Jeunes 12 • 1227 Carouge • www.upcp.ch/